

Compte Rendu Succinct

Séance du 21 mai 2013

L'an deux mille treize et le vingt et un mai à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ROTGER, Maire.

Etaient présents : M. ROTGER Michel – M. THENET Jean-Pierre - Mme BEAUDOUVI Anne-Marie – M. DUPONT Gérard - Mme TERRIER Marie-Claire - Mme CARAVEL Pascale - Mme FRANÇOIS Elisabeth - M. LEROY Pierre - M. LUPI Christian - M. LAFFONT Jean-Paul - Mme PUSSET Lucienne - Mme LABIE Geneviève - M. CHAMBIN Daniel - Mme AUBERTIN Annie - M. ROBEIN Denis - M. CADOUOT Christian - M. MILLET Gérald - M. CAMBAZARD Nicolas – Melle FEVRE Déborah - Melle BORSATO Louise - M. RECOUVREUX Robert – M. GUERREAU Michel - Mme MACE Jocelyne - M. LEGRAND Louis - M. POIREL Denis – Mme GRISON Caroline - M. GAUTHIER Pascal - Mme HAZHAZ Dénia.

Absents excusés : Mme BROUSSE Patricia - Melle IGOLEN Marie

Absents excusés représentés : M. RUET Guillaume (procuration à M. ROBEIN Denis) - Melle OUARTI Farah (procuration à M. GUERREAU Michel) – M. PREIONI Christian (procuration à M. LEGRAND Louis)

A été nommé secrétaire : Melle BORSATO Louise

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 H 30.

A. ADOPTION DES PROCES-VERBAUX

Le procès-verbal du 26 mars 2013 n'est pas approuvé en attendant des modifications apportées par Monsieur Louis Legrand

B. COMMUNICATIONS

Dans le cadre de la délégation de pouvoirs au Maire de prendre les décisions prévues à l'article L 2122-22 du Code général des Collectivités territoriales :

MARCHES PUBLICS : Article L2122-22 alinéa 4 du CGCT : liste des MAPA notifiés depuis le Conseil municipal du 22 janvier 2013

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER (DIA) : Article L2122-22 alinéa 15 du CGCT : le Conseil municipal a pris connaissance de la liste des déclarations d'intention d'aliéner des mois de janvier, février et mars 2013.

LOCATION DE SALLES : Article L2122-22 alinéa 5 du CGCT : Communication des locations des salles accordées dans le cadre de la délégation de pouvoir au Maire.

CIMETIERES – VENTES DE CONCESSIONS : Article L2122-22 alinéa 8 du CGCT : concessions vendues au cours du 1^{er} trimestre 2013

C. INFORMATIONS

- Lotissement Le Clos en Mont Vaux - Ordonnance du Tribunal Administratif de Dijon en date du 7 février 2013 relative à la requête de M. Louis LEGRAND : remboursement du droit de timbre de 35 euros au titre de la contribution pour l'aide juridique à M. LEGRAND en application des articles L.761-1 et R761-1 du code de justice administrative
- mise à disposition gratuite des salles 1 et 2 du POLYGONE, les 17-18-19 AVRIL 2013 à l'Association Chevigny-St-Sauveur Football.

- location du gymnase LES IRIS au tarif de 200€, les 12 et 13 OCTOBRE 2013 par l'association des Amis des Oiseaux
- la séance du Conseil municipal initialement prévue le mardi 24 septembre 2013 est avancée au mardi 17 septembre 2013.
- Attribution du marché « Entretien des espaces verts » à la société ISS ESPACES VERTS située à Saint Apollinaire.
- Remerciements divers

D. DELIBERATIONS

Lors de sa séance du 21 mai 2013, le Conseil municipal :

Demande communale de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour crue

- **SOLLICITE** à l'UNANIMITE de Monsieur le Préfet la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle du 3 mai au 5 mai 2013 pour crues et inondations sur le territoire de la commune ;

Personnel municipal – Modulation du régime indemnitaire en fonction de l'assiduité des agents

- **DECIDE** à l'UNANIMITE qu'un retrait de 1/30ème par jour en cas d'absence pour les versements mensuels et de 1/365ème en cas d'absence pour les versements annuels, à partir d'une franchise de 7 jours travaillés cumulés sur l'année civile, soit appliqué à l'Indemnité d'Administration et de Technicité, à l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires, à l'Indemnité Supplémentaire, à la Prime de Service et à l'Indemnité Spécifique de Service, à compter du 1er juin 2013.

Achat d'instruments de musique

- **DECIDE** à l'UNANIMITE d'acquérir des instruments pour l'école de musique pour 2013, soit 1 piano 6900 euros, 1 violon 1500 euros et un instrument à vent ou autres petits instruments 1100 euros et **SOLLICITE** une subvention au taux maximum du Conseil Régional.

Demande d'une licence d'entrepreneur de spectacle de 1ere-et 3eme catégories

- **DECIDE** à l'UNANIMITE de faire la demande des Licences d'entrepreneur de spectacle de catégorie 1 et 3

Demande de subvention au Conseil Général de la Côte d'Or au titre de « Village Côte d'Or » pour le changement de portes et de volets au centre social Pierre Perret et à la salle Jean Froussard

- **APPROUVE** à l'UNANIMITE le projet de changement de portes et volets du Centre Social et de la salle Jean Froussard, pour un montant de 12 644 € H.T et **SOLLICITE** le concours du Conseil Général dans le cadre du programme « Village Côte d'Or ».

Demande de subvention au titre de la D.E.T.R. pour la réfection du circuit d'eau potable et du chauffage en vide sanitaire du groupe scolaire Buisson Rond

- **ADOpte** à l'UNANIMITE le principe de l'opération de réfection du circuit d'eau potable et du chauffage en vide sanitaire du groupe scolaire du Buisson Rond, pour un coût prévisionnel de 90 091,00€ H.T. et **SOLLICITE** l'aide de l'Etat au titre de la DETR

Demande de subvention au titre de la D.E.T.R. pour l'installation d'une VMC à l'école primaire du Breuil

- **ADOpte** à l'UNANIMITE le principe de l'opération d'installation d'une VMC à l'école primaire du Breuil, pour un coût prévisionnel de 32 096 € H.T. et **SOLLICITE** l'aide de l'Etat au titre de la DETR

Tarifs activités Centre Social 2013-2014

- **APPROUVE** à l'UNANIMITE les tarifs 2013/2014 tels que présentés avec une augmentation de 1,75% par rapport à 2012 (à l'exception des tarifs de l'accompagnement à la scolarité qui restent inchangés)

Subvention exceptionnelle 2013 - Ecole élémentaire Ez Allouères - classe de découverte CP, CP/CE1 et CE2/CM1

- **DECIDE** à l'UNANIMITE d'attribuer une subvention de 2 984,00 € aux 3 classes de CP, CP/CE1 et CE2/CM1 de l'école élémentaire Ez Allouères, afin de permettre d'organiser une classe de découverte au domaine de Saint Jean (89420 Thizy) les 20 et 21 juin 2013, comme ci-dessous

- 119 € par classe (3) soit 357 €
- 14,50 € par enfant (71) et par jour (2) soit 2 059 €
- 8 € par enfant (71) pour les activités soit 568 €.

Subvention 2013 – Association FANFARE de Quetigny

- **DECIDE** à l'UNANIMITE d'attribuer une subvention de 1 000 € au titre de l'année 2013 à l'Association FANFARE de Quetigny.

Subvention exceptionnelle 2013 – Chevigny Gym 21

- **DECIDE** à l'UNANIMITE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 413,50 € à l'association Chevigny Gym 21 au titre de l'année 2013 pour la finale de zone à Feytiat (Haute-Vienne) les 15 et 16 juin 2013.

Tarifs piscine 2013-2014

- **APPROUVE** par 30 voix pour et 1 contre (M.GAUTHIER Pascal) les tarifs des activités de la piscine municipale de septembre 2013 à fin août 2014

Course pédestre 2013

- **ACCEPTTE** à l'UNANIMITE les propositions de tarifs de participation pour la 9^{ème} édition de « la Chevignoise », course pédestre Hors Stade, le dimanche 3 novembre 2013, soit :

- pour les inscriptions anticipées :
 - o **1 €** pour les courses enfants (1 et 2 km)
 - o **4 €** pour la course courte (environ 5 km)
 - o **7 €** pour la course officielle de 10 km
- pour les inscriptions le jour de la course :
 - o **2 €** pour les courses enfants (1 et 2 km)
 - o **5 €** pour la course courte (environ 5 km)
 - o **10 €** pour la course officielle de 10 km

Plan de Protection de l'Atmosphère – Avis

- **EMET** à l'UNANIMITE un avis favorable sur le projet de Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) du Conseil Départemental de l'environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST)

ARS – Rapport annuel 2012 sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine

- **PREND CONNAISSANCE** conformément aux articles L. 2224-5 et D. 2224-1 à 5 et leurs annexes du CGCT relatifs aux rapports annuels 2012 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour le réseau de la commune

Charte Insertion Emploi du Grand Dijon

- **APPROUVE** à l'UNANIMITE la charte des clauses d'insertion de l'agglomération dijonnaise.

ZAC Les Terres Rousses – Annulation de la délibération n°209.12.2012 du 18 décembre 2012

- **ANNULE** par 24 voix pour et 7 abstentions (Mme MACE Jocelyne - M. LEGRAND Louis - M. POIREL Denis – Mme GRISON Caroline - M.GAUTHIER Pascal - Mme HAZHAZ Dénia - M. PREIONI Christian par procuration à M. LEGRAND Louis), la délibération n°209.12.2012 du 18 décembre 2012 relative à la vente du lot 2a suite au désistement de la SCI en cours de construction représentée par Monsieur NURRETIN.

ZAC 6NA – Cession de l'îlot 2c à Monsieur Jean-Philippe BERCHOT

- **EMET** par 24 voix pour et 7 abstentions (Mme MACE Jocelyne - M. LEGRAND Louis - M. POIREL Denis – Mme GRISON Caroline - M.GAUTHIER Pascal - Mme HAZHAZ Dénia - M. PREIONI Christian par procuration à M. LEGRAND Louis), un avis favorable à la cession du lot 2c à Monsieur Jean-Philippe BERCHOT d'une surface de 1230 m² au prix de 92 250 € HT, soit 109 570,24 € TTC.

ZAC Les Terres Rousses – Signature d'un compromis de vente en vue de la cession des lots n°6 et n°10 de la partie sud à la société Sainte Jeanne PPC représentée par M. Pierre CHEVALIER

- **AUTORISE** par 24 voix pour et 7 abstentions (Mme MACE Jocelyne - M. LEGRAND Louis - M. POIREL Denis – Mme GRISON Caroline - M.GAUTHIER Pascal - Mme HAZHAZ Dénia - M. PREIONI Christian par procuration à M. LEGRAND Louis), Monsieur le Maire à signer un compromis avec Monsieur Pierre CHEVALIER, représentant de la société Sainte Jeanne, pour la cession du lot n°6 de la ZAC Les Terres Rousses, d'une superficie de 20 000 m² au prix de 75 euros HT, auquel il faudra rajouter la TVA sur marge.
- **AUTORISE** par 24 voix pour et 7 abstentions (Mme MACE Jocelyne - M. LEGRAND Louis - M. POIREL Denis – Mme GRISON Caroline - M.GAUTHIER Pascal - Mme HAZHAZ Dénia - M. PREIONI Christian par procuration à M. LEGRAND Louis), Monsieur le Maire à signer un compromis avec Monsieur Pierre CHEVALIER, représentant de la société Sainte Jeanne, pour la cession du lot n°10 de la ZAC Les Terres Rousses, d'une superficie de 8 000 m² au prix de 75 euros HT, auquel il faudra rajouter la TVA sur marge.

Modification de la délibération n°13.01.2013 du 22 janvier 2013 – Acquisition des parcelles ZC n°11 et n°72 à l'indivision GUENIFFEY

- **MODIFIE** par 24 voix pour et 7 abstentions (Mme MACE Jocelyne - M. LEGRAND Louis - M. POIREL Denis – Mme GRISON Caroline - M.GAUTHIER Pascal - Mme HAZHAZ Déna - M. PREIONI Christian par procuration à M. LEGRAND Louis), la délibération n°13.01.2013 du 22 janvier 2013 concernant l'acquisition des parcelles cadastrées section ZC n°11 et n°72, pour rajouter Monsieur Hervé GUENIFFEY, en tant que propriétaire indivis des parcelles ZC n°11 et n°72.

Vente SCIC HABITAT 23 rue de Pommard

- **CONSTATE** par 24 voix pour, 1 contre (M.GAUTHIER Pascal) et 6 abstentions ((Mme MACE Jocelyne - M. LEGRAND Louis - M. POIREL Denis – Mme GRISON Caroline - Mme HAZHAZ Déna - M. PREIONI Christian par procuration à M. LEGRAND Louis), que les biens de la commune ci-dessus désignés ne sont pas affectés à la destination d'intérêt général et **PRONONCE** le déclassement de l'accès à l'immeuble situé 23 rue de Pommard (escalier d'accès et perron), de la rampe d'escalier d'accès au sous-sol de ce même immeuble, et de la parcelle entourant les immeubles cadastrés section AO n° 110 (23 rue de Pommard) et section AO n° 111 (2 impasse de la Prielle), figurant sur le plan annexé à la présente délibération.

Lotissement communal « Le Clos en Mont Vaux » – Vente du lot n°4

- **EMET** par 24 voix pour et 7 abstentions (Mme MACE Jocelyne - M. LEGRAND Louis - M. POIREL Denis – Mme GRISON Caroline - M.GAUTHIER Pascal - Mme HAZHAZ Déna - M. PREIONI Christian par procuration à M. LEGRAND Louis), un avis favorable à la vente du lot n°4 à Monsieur et Madame BOURGEOIS, domiciliés à FENAY au prix de 100 000 € TVA sur marge comprise à un montant inférieur aux 10 % de marge de négociation prévue dans l'avis du Directeur des services fiscaux au vu de la configuration du terrain tout en longueur.

Quartiers Ouest - Dénomination du mail central

- **DECIDE** par 24 voix pour, 1 contre (M.GAUTHIER Pascal) et 6 abstentions (Mme MACE Jocelyne - M. LEGRAND Louis - M. POIREL Denis – Mme GRISON Caroline - Mme HAZHAZ Déna - M. PREIONI Christian par procuration à M. LEGRAND Louis), de nommer le mail central des quartiers ouest par les noms des lotissements correspondants : Allée des Mélodies, Allée des Ménestrels, Allée des Poètes et Allée des Troubadours.



Le Maire de Chevigny Saint Sauveur

M. ROTGER

NB : le compte rendu intégral de toutes les séances du conseil municipal est tenu à la disposition du public en Mairie.